



VERLANS INFORMATIONS

Juin 2015

LE MOT DU MAIRE

La disparition des communes

Depuis plusieurs années, les gouvernements successifs prennent des mesures pour favoriser les intercommunalités aux dépens des communes. Progressivement, les compétences communales deviennent intercommunales.

Dans le but de réduire la dette, l'Etat a décidé de baisser les dotations aux communes et aux intercommunalités. Toutefois, les communautés de communes qui décideraient de prendre de nouvelles compétences ou d'augmenter les impôts seraient beaucoup moins pénalisées.

C'est pourquoi la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (CCPH) a-t-elle décidé dans un premier temps de lever l'impôt. Pour ne pas pénaliser les contribuables, les communes ont décidé de baisser leurs propres taux d'imposition du montant équivalent à celui voté par la CCPH, manque à gagner qui leur sera reversé par la CCPH. C'est ce que l'on appelle un **pacte fiscal**.

Dans un deuxième temps, l'école de musique deviendra intercommunale. Ensuite, un PLU (ancien POS) intercommunal sera élaboré.

Dans les années à venir, les écoles, les routes, la gestion de la commune... passeront dans les compétences de la CCPH.

Que restera-t-il aux communes ? A quoi servira le Conseil Municipal ?

LUC BOULLÉE

IL SUFFIT DE BIEN POSITIONNER LE BAC !

Le bon déroulement des collectes avec le camion dépend du positionnement des bacs de la part des habitants de Verlans.

En premier lieu, il faut veiller à ce que le côté ouvrant du couvercle du bac (jaune ou vert) soit tourné vers la route, la poignée du bac doit se trouver côté trottoir, cela afin que le couvercle puisse s'ouvrir et se refermer systématiquement une fois posé.

Ensuite, le bac doit être éloigné de plus de 50 cm de tout obstacle (mur, voiture, arbre, lampadaire).

Enfin, aucun déchet ménager ne doit se trouver à l'extérieur du bac. Bien positionné, le bac retrouvera sa place, pas celle du voisin !



SOMMAIRE

- LE MOT DU MAIRE •
- LE CAMION-BENNE •
- LES INCIVILITÉS •
- PLACE DU CIMETIÈRE •
- ECLAIRAGE PUBLIC •
- RÉSEAU D'EAU POTABLE •
- DÉLIBÉRATIONS 2014 •
- MOUVEMENT POPULATION 2014 •
- JOURNÉE CITOYENNE •
- VERL'ANIMATION •
- DÉCHETTERIE •
- GUIDE DU TRI •
- EDUCATION •
- NUISANCES •
- ADRESSES UTILES •
- CONTACT •

LES INCIVILITÉS

Malgré plusieurs alertes lancées à ce sujet, les incivilités dans le village continuent. Voici quelques situations déplorables vécues ces derniers jours :

- ⊗ canettes lancées au bord des routes (pourquoi ne pas les mettre dans la poubelle jaune ?)
- ⊗ pneu déposé derrière le cimetière (pourquoi ne pas le déposer à la déchetterie ?)
- ⊗ emballages de parquet déposés devant le bac de verre (pourquoi ne pas le mettre dans la poubelle jaune ?)
- ⊗ déchets ménagers mis dans la poubelle de la place des Goulottes. Le sac a été retiré.

La liste n'est pas exhaustive. Il est vrai que cela ne concerne que très peu de personnes malveillantes. Puisse ce petit mot les ramener à la raison et au respect des autres !

PLACE DU CIMETIÈRE



Rejet dans le ruisseau

L'action de l'eau, en particulier lors des orages, a été la cause principale de la détérioration de la place du cimetière. Lors de la réfection en 2014, le Conseil Municipal a recherché avec les entreprises la meilleure solution pour capter et canaliser l'eau.

La solution retenue consistait, pour les deux chemins forestiers encadrant le cimetière, à détourner ou capter l'eau le plus en amont possible et à la canaliser en souterrain. Sur la place, l'eau est récupérée en surface par des caniveaux.

La totalité de l'eau est maintenant rejetée dans le ruisseau en aval du pont, ce qui a comme effet de réduire sensiblement l'effet « bouchon » de celui-ci.

La place réalisée en émulsion bicouche recevra cette année une couche supplémentaire imperméabilisante.



Mise en place des caniveaux

ECLAIRAGE PUBLIC

Economiser l'énergie doit être aujourd'hui une préoccupation de chacun, des collectivités également. L'éclairage public à Verlan s représente une dépense annuelle de 3.100€ . Le SIED a mis en place un programme d'aides pour les communes qui réaliseraient une économie de 50% (hors extinction durant la nuit).



Après étude, il apparaît qu'une seule solution permet d'atteindre cet objectif : le remplacement des lampes actuelles par des lampes LED. Deux types de lampes ont été installés pendant quelques jours pour comparer avec l'éclairage actuel. Le meilleur résultat a été obtenu avec la deuxième LED qui diffuse une couleur plus « chaude ». La totalité des lampes sera remplacée au début de l'automne et l'esthétique des lampadaires ne sera en rien modifiée.

Economiquement le résultat sera remarquable. Actuellement la puissance installée est de 6,1 KW. Avec les lampes LED (37 W chacune), la puissance ne sera que de 1,7 KW générant une économie proche de 70% pour une durée d'amortissement d'environ 2 ans.

FIBRE OPTIQUE

Les fourreaux nécessaires à la future mise en place de la fibre optique à Verlan s ont été enfouis courant août 2014. Les travaux ont été pris en charge par le Conseil Départemental et réalisés par l'entreprise STPI.



RÉSEAU D'EAU POTABLE

Le nouveau château d'eau est en service depuis bientôt un an et la pression dans les zones défavorisées est maintenant bonne. L'augmentation de pression n'a pas pour l'instant provoquée de fuites importantes.

ECOLE DE MUSIQUE



Verlan s a eu le plaisir d'accueillir le 27 juin 2014 l'audition de la classe de guitare de l'École de Musique d'Héricourt. La prestation de grande qualité a été applaudie par une cinquantaine d'habitants de Verlan s.

L'École de Musique d'Héricourt est un établissement spécialisé dans l'enseignement de la Musique, et à ce titre, elle dispense un enseignement riche et diversifié, incluant l'ensemble des expressions artistiques de plus en plus indissociables aujourd'hui : musiques classiques, contemporaines, traditionnelles, anciennes, jazz...

Pour tous renseignements, contacter :
École de Musique - 2 Rue du 47^{ème} Régiment d'Artillerie
Tél. : 03 84 56 73 02 - Courriel : ecole.musique.hericrourt@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS 2014

- | | | |
|-----------------------------------|--|---|
| 1. Travaux en forêt | 12. Affectations résultats CCAS | 22. Subvention bordure de trottoirs |
| 2. Remboursement extincteurs | 13. Subvention Haute-Lizaine | 23. Indemnités du comptable |
| 3. Installation conseil municipal | 14. Contrat de débordage | 24. Entreprise VAUGIER retenue |
| 4. Nombre d'adjoints | 15. Indemnités des élus | 25. Délégation au maire |
| 5. Elections des délégués | 16. Indemnités conseiller délégué | 26. Choix du bûcheron |
| 6. Taux d'imposition | 17. Création de poste permanent régularisation | 27. Prix du bois |
| 7. Compte de gestion | 18. Changement statuts SIVU | 28. Assiette, destination des coupes |
| 8. Tarif assainissement | 19. Commission d'appel d'offre | 29. Avenant assurances |
| 9. Compte administratif commune | 20. Représentant à la CLACT | 30. Rapport d'activités élimination des déchets |
| 10. Compte administratif CCAS | 21. Motion | |
| 11. Affectation résultats commune | | |

MOUVEMENT POPULATION 2014

NAISSANCES

- HELMER Léana - 23/02/2014
6 rue Nicolas Lalouette
- CHEVASSUS Lucas - 24/08/2014
2 rue Les jardins du Cruay
- BLAIN Titouan - 07/12/2014
1 bis rue Nicolas Lalouette

ARRIVÉES

- QUIRICI Gérôme et Nathalie, leurs 2 enfants
5 rue Les jardins du Cruay le 1/02/14
- BLAIN Mathieu et VERGUET Claire
1 bis rue Nicolas Lalouette le 1/07/14
- M. SANCHEZ et Mme KIEFFER
3 ter chemin du Sarey le 1/08/14

DÉPARTS

- CHODAR Andy et JANISZEWSKI Marine, leur fille
3 ter chemin du Sarey le 1/07/14
- EMILE Stephen et GINESTRE Elodie
5 rue Nicolas Lalouette le 15/09

JOURNÉE CITOYENNE

Chaque année, la commune de Verlans organise une journée de travail et de convivialité au cours de laquelle chaque habitant peut venir donner un coup de main et effectuer des travaux que la commune n'aura pas à financer.



A midi, l'apéritif est offert par la municipalité et les plats apportés par chacun sont pris en commun dans la Salle de Convivialité. Cette année, la journée est fixée au samedi 12 septembre.

Les travaux prévus sont : couler une dalle en béton devant le préau, créer un muret chemin du Chougnard, peindre les poutres devant l'entrée de la Salle, entretenir les massifs de fleurs, nettoyer les grilles d'eaux pluviales...

Plusieurs autres villages nous ont rejoints dans cette action et l'appellent la journée citoyenne.

VERL'ANIMATION

Encore une année bien remplie pour l'association du village !

Les manifestations proposées remportent toujours un vif succès et sont attendues par les habitants. Tous les bénévoles sont animés par l'envie d'apporter de la convivialité et de la bonne humeur dans notre joli village. L'ambiance, le plaisir de se retrouver sont appréciés par les participants et les organisateurs et sont enviés par les visiteurs tout comme les décorations du village pour les fêtes de fin d'année.

L'assemblée générale de l'association qui s'est déroulée le samedi 6 juin dernier a reconduit les actions pour l'année 2014-2015. N'hésitez pas à y assister et, si le cœur vous en dit, à devenir membre de notre association.

Après la fête de la musique du samedi 20 juin, n'oubliez pas de vous inscrire au tournoi de boules. (inscription obligatoire pour le tournoi et le couscous préparé par le traiteur « La Poêle au Poil ».)



- CARNAVAL
- VIDE-GRENIER DU 8 MAI
- FÊTE DE LA MUSIQUE
- TOURNOI DE PÉTANQUE
- DÉCORATIONS DE NOËL

Déchetteries

DEEE

Machines à laver, ordinateurs, réfrigérateurs, TV, piles, ampoules...

AUTRES

Tout-venant, gravats, porcelaine, déchets verts, déchets toxiques

DÉCHETTERIES

HÉRICOURT - 03 84 46 49 31

Été - du 1^{er} mars au 31 octobre

- lundi 13 h 30 à 18 h
- mardi à samedi 09 h 30 à 12 h
13 h 30 à 18 h

Hiver - du 1^{er} novembre au 28/29 février

- lundi 13 h 30 à 17 h
- mardi à samedi 09 h 30 à 12 h
13 h 30 à 17 h

SAULNOT - 03 84 27 35 49

Été - du 1^{er} mars au 31 octobre

- mardi et mercredi 14 h à 18 h
- vendredi 09 h 30 à 12 h
14 h à 18 h
- samedi 09 h à 12 h
14 h à 18 h

Hiver - du 1^{er} novembre au 28/29 février

- mardi et mercredi 13 h 30 à 16 h 30
- vendredi 09 h 30 à 12 h
13 h 30 à 16 h 30
- Samedi 09 h à 12 h
13 h 30 à 16 h 30

Ce que je mets dans le bac JAUNE !

PAPIERS, CARTONS

Livres, revues, journaux, cartonnets d'emballage, briques alimentaires...

MÉTAL

Boîtes de conserves ou boîtes à gâteaux, cannettes de boissons, bouteilles de sirop...

FLACONS, PLASTIQUES

Bouteilles d'eau, de lait et de soda, bouteilles d'huile alimentaire, flacons de Ketchup ou de sauces, flacons de produits de beauté (savon, shampoing, lessive liquide...), cubitainer de vin...

Le ramassage a lieu les **vendredis** matins toutes les deux semaines (sortir le **bac jaune** la veille) :

10/07 - 24/07 - 7/08 - 21/08
4/09 - 18/09 - 2/10 - 16/10 - 30/10
13/11 - 27/11 - 11/12 - 24/12

Pensez à composter vos déchets fermentescibles



Ce que je mets dans le bac VERT !

DÉCHETS MÉNAGERS

Sacs poubelles fermés

DÉCHETS PLASTIQUES

Sacs ou suremballages en plastique, pots de yaourts ou de crème, polystyrène, emballages de viennoiseries transparents, couches culottes, blisters...

Le ramassage a lieu tous les **mercredis** matins (sortir le **bac vert** la veille) mais il vaut mieux privilégier les dates préférées de sortie du bac vert :

1/07 - 15/07 - 29/07 - 12/08 - 26/08
9/09 - 23/09 - 7/10 - 21/10
4/11 - 18/11 - 2/12 - 16/12 - 30/12

Je trie aussi aux points d'apport volontaire

LE VERRE

Bouteilles de vin ou de jus de fruits, cannettes, bocaux...

LE TEXTILE

Vêtements, chaussures, maroquinerie...



EDUCATION

PÔLE DES ÉCOLES LIÉES

03 84 46 33 05

pole.coisevaux@wanadoo.fr

CENTRE PÉRISCOLAIRE DES P'TITS VOLONS

03 84 46 31 73

poledecoisevaux@wanadoo.fr

COLLÈGES

PUBLIC PIERRE ET MARIE CURIE

03 84 46 65 80

PRIVÉ SAINT JOSEPH

03 84 46 26 40

LYCÉE ARAGON

03 84 56 72 72

NUISANCES

Les travaux réalisés par les particuliers à l'aide d'outils tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses doivent respecter les horaires réglementés par arrêté préfectoral.

jours ouvrables été : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 21 h

jours ouvrables hors période estivale : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

samedis, toute l'année : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

dimanches et jours fériés, toute l'année : de 10 h à 12 h



CONTACT

MAIRIE DE VERLANS
Rue Nicolas Lalouette
70400 VERLANS
03 84 46 01 04
luc.boullee@orange.fr

PERMANENCE
Lundi de 17 h à 19 h

SITE INTERNET
mairieverlans.free.fr



ADRESSES UTILES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HÉRICOURT

3 Rue Martin Niemöller — 70400 HÉRICOURT — Tél : 03 84 46 98 70 — Fax : 03 84 46 98 71

contact@cc-pays-hericourt.fr — site internet : <http://www.cc-pays-hericourt.fr>

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

SYNDICAT DES EAUX DU Vernois

Mairie — 3 Grande Rue — 70400 VILLERS SUR SAULNOT — Urgence : 0977 429 433

Président : ROBERT Alain — VILLERS SUR SAULNOT — Tél : 03 84 27 40 21